Conseiller en bilinguisme

Quant au personnel de la Bibliothèque, il s'est bien adapté à l'utilisation des micro-documents et des systèmes automatisés. Par exemple, à présent que le Ministère fait partie d'un réseau de catalogage, la Bibliothèque est destinée à jouer un rôle de plus en plus stimulant. Outre que la prestation des services se trouve améliorée, la reproduction de documents sur microfilms a eu l'avantage pratique de faire économiser de l'espace de rangement et de faciliter le classement. Ces améliorations se sont répercutées sur la qualité des nombreux services offerts aux missions et ont montré que la Bibliothèque remplit des fonctions essentielles à tout le Ministère.

Traitement des mots

Au début de 1977, l'Administration centrale a été dotée d'un service de traitement des mots destiné à diminuer ses frais de dactylographie. D'abord projet-pilote de petite envergure, ce service spécialisé s'est développé au fur et à mesure qu'augmentaient la quantité et la complexité des travaux que les diverses directions lui confiaient.

Techniquement, il s'agit d'utiliser du matériel allant de la simple carte magnétique et des machines à écrire à ruban jusqu'aux micro-ordinateurs à écran et à disquettes programmables. Selon le support utilisé, il est possible d'emmagasiner sur cartes, rubans ou disquettes des textes d'une à cent pages que l'on peut conserver conformément aux exigences du client et reproduire à volonté pour consultation ou révision.

La section du traitement des mots joue un rôle essentiel: elle est au service de toutes les sections du Ministère. Elle s'est avérée de la plus haute utilité pour la rédaction et la production de longs rapports, de lettres multiples et de lettres précomposées et pour la remise en page d'un grand nombre de textes produits dans les deux langues officielles.

Le conseiller ministériel en bilinguisme veille à l'application de la Loi et des directives touchant le bilinguisme au sein du Ministère, au Canada et à l'étranger. Il communique et explique les directives reçues et il formule des recommandations appropriées. A titre d'agent de liaison avec le Commissaire des langues officielles, le conseiller enquête sur les plaintes qui sont formulées au sujet de l'application du bilinguisme et fait rapport au Sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures et au Commissaire des langues officielles.

Le conseiller est responsable de l'application du bilinguisme et de la vérification de la qualité linguistique des textes français lors de conférences nationales et internationales auxquelles participe notre Ministère. Il est chargé également de se rendre dans les missions diplomatiques ou consulaires du Canada afin de renseigner le personnel canadien et le personnel engagé sur place sur la politique des langues officielles; un membre de son équipe, lors de ces voyages de liaison, s'emploie à vérifier l'aspect visuel, la qualité linguistique des textes français et des documents utilisés à l'étranger. En 1977, le conseiller en bilinguisme a porté le nombre de missions visitées à 55, en se rendant dans les endroits suivants: Lisbonne, Londres, Paris, Rabat, Tunis, Washington et la mission près l'OEA.

Pour s'assurer de la qualité du français de tous les documents émanant du Ministère, le Bureau du conseiller en bilinguisme comprend une équipe de rédacteurs-recherchistes.